

Krieg-Planque, Alice. 2012. *Analyser les discours institutionnels* (Paris : Colin, coll., ICOM. Série Discours et communication)

Rachele Raus



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/aad/1586>

ISSN : 1565-8961

Éditeur

Université de Tel-Aviv

Référence électronique

Rachele Raus, « Krieg-Planque, Alice. 2012. *Analyser les discours institutionnels* (Paris : Colin, coll., ICOM. Série Discours et communication) », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne], 11 | 2013, mis en ligne le 15 octobre 2013, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/aad/1586>

Ce document a été généré automatiquement le 30 avril 2019.



Argumentation & analyse du discours est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

Krieg-Planque, Alice. 2012. *Analyser les discours institutionnels* (Paris : Colin, coll., ICOM. Série Discours et communication)

Rachele Raus

RÉFÉRENCE

Krieg-Planque, Alice. 2012. *Analyser les discours institutionnels* (Paris : Colin, coll., ICOM. Série Discours et communication, 238 pages, ISBN : 978200278625

- 1 Ce livre se veut un manuel d'analyse du discours (désormais AD) dite à la française (Maingueneau 1996 : 43) qui analyse notamment des discours institutionnels (désormais DI). Alice Krieg-Planque en cerne dès le premier chapitre la visée, la portée et les limites éventuelles. Cependant, la démarche adoptée, réellement discursive, contribue à faire de ce livre plus qu'un simple manuel, et tout d'abord dans la mesure où il permet de mieux situer l'AD par rapport aux autres disciplines linguistiques (voir le premier chapitre) et de revenir sur plusieurs notions chères à l'AD de manière réflexive et par là critique. Déjà le choix du verbe à la place du nom « analyse » dans le titre de l'ouvrage, permet à l'auteure d'argumenter son positionnement par rapport à une discipline qu'on peut concevoir comme toujours en gestation, renonçant donc à toute réification méthodologique. Le corpus d'analyse choisi est en outre extrêmement hétérogène, ce qui contribue ultérieurement à façonner les outils d'analyse aux nécessités de celle-ci. Le corpus reste cependant cohérent dans la mesure où ce sont les critères de formation discursive qui identifient les discours choisis comme étant institutionnels. Ces critères reposent sur un « double principe [...] conjuguant stabilisation des énoncés et effacement de la conflictualité » (12).

- 2 Dans le premier chapitre, l'auteure revient sur la place à donner au discours, le plaçant notamment au cœur des activités d'information et de communication, cette dernière étant éminemment discursive dans la mesure où elle permet la circulation et la reprise des discours : c'est donc le dialogisme qui y est central. Krieg-Planque y cerne mieux les contours de l'AD en tant que discipline non prescriptive, qui
1. se différencie des disciplines psycho-sociales ;
 2. pose comme objet d'analyse le discours en soi et ne le fait pas en fonction de quelque chose d'extérieur ;
 3. se différencie de l'analyse du contenu ;
 4. essaie d'observer le discours « en contexte et en situation » (45).
- 3 Comme cet ouvrage se propose d'analyser un genre spécifique de discours, celui des institutions, l'auteure reprend la catégorie « genre » en termes de production discursive qui est liée à la fois à la source énonciative et à la norme.
- 4 Par rapport à la source énonciative, la pragmatique de l'« école d'Oxford » (Chap. 2) permet à Krieg-Planque de relier le discours à l'institution en tant que garante du dit, le discours étant alors congénère de l'action. Pour les institutions, les énoncés ne sont pas seulement de vrais moyens d'action, ils leur permettent aussi d'évaluer leur degré de légitimation et d'autorité, les actes de langage liés à leurs énoncés produisant des effets perlocutoires en fonction de l'autorité de la parole du locuteur (à ce propos, voir aussi Oger et Ollivier-Yaniv, 2003 : 128) et à l'*ethos* de ce dernier. La parole de l'institution se lie donc étroitement à la valeur symbolique du langage (Bourdieu 2001). Par rapport à la norme, l'inscription du discours dans un genre veut dire aussi se conformer à des actes de langage attendus. En ce sens, l'auteure avait déjà souligné la tendance des discours institutionnels à viser la normalisation de façon plus générale, comme le démontre, entre autres, la production d'« argumentaires » (voir aussi Krieg-Planque 2013).
- 5 Dans le troisième chapitre, l'auteure analyse les caractéristiques lexicales et phraséologiques du discours institutionnel, tout en revenant de manière métaréflexive sur les catégories utilisées. Cela lui permet de s'interroger sur le « mot » en tant qu'unité lexicale qui en AD acquiert du sens par rapport au « positionnement » (Charaudeau et Maingueneau 2002 : 453-454) de l'énonciateur et/ou du locuteur. Le choix d'un certain mot à utiliser dans un contexte discursif permet déjà de situer les objets et les locuteurs et fournit la clé d'accès spécifique au référent, éventuellement événementiel, qui se crée en discours. La dénomination est en ce sens un « acte symbolique » (92), qui permet de cadrer la réalité d'un certain point de vue et qui contribue à la stabilisation des événements sur un mode spécifique. Dès que l'on passe à l'unité linguistique complexe (syntagme, phrase figée...), le discours institutionnel abusant de phraséologie et d'expressions toutes faites, la notion de figement devient essentielle. Cependant, Krieg-Planque distingue le figement, en tant que « stabilisation de l'expression », de la routinisation de cette dernière, qui provoque le « blocage de la contradiction » (103). De nouveau, le discours est mis en relation avec ses conditions de production, la routinisation s'appuyant sur la reconnaissance sociale, tout comme les catégories de « genre » et de « norme ». Le blocage de la contradiction ne veut pourtant pas dire l'absence de conflits, le discours restant un « ensemble de productions langagières situées » (113). La catégorie de « formule » est là pour en témoigner (Krieg-Planque 2003). Par conséquent, le blocage de la contradiction relève plutôt des contraintes de production du discours institutionnel, les institutions gommant toute contradiction interne. En cela,

Krieg-Planque se rapproche des analyses qu'elle a conduites ailleurs, notamment celle de la formule « développement durable » (2010), et d'autres études similaires (Juhem 2001 ; Auboussier 2012).

- 6 Le quatrième chapitre aborde les implicites qui, au niveau du discours institutionnel, ont plusieurs fonctions. La différence entre les formes d'implicite retracées, notamment les présupposés et les sous-entendus, est revisitée par l'auteure en termes de règles de logique : dans cette perspective, seul le sous-entendu peut être réfuté, car il n'est pas inscrit dans la matérialité discursive. Par conséquent, si le sous-entendu peut renforcer « la connivence entre interlocuteurs », le présupposé « impose des points de vue » (154).
- 7 Dans le chapitre suivant, l'auteure s'intéresse au flou conceptuel et aux équivoques dans le discours institutionnel, les posant comme des ressources pour les locuteurs plutôt que comme des rumeurs communicationnelles. Le discours, en général, demande de considérer la matérialité de la langue en soi, en renonçant à toute vision instrumentale de cette dernière. Le flou énonciatif devient alors une ressource dans la mesure où il permet, entre autres, d'accomplir plusieurs actes de langage à la fois. Les pronoms personnels, notamment le « nous » et le « on », sont un cas intéressant de catégorie floue contribuant à la richesse énonciative et pragmatique à laquelle les énonciateurs/locuteurs peuvent puiser. La concession est un autre élément discursif, relevant cette fois-ci de la syntaxe, qui permet de profiter du flou pour dépasser les clivages et les oppositions possibles et pour renforcer le consensus.
- 8 Le dernier chapitre ouvre le discours institutionnel à l'interdiscours et à la polyphonie, tout en revenant sur des notions chères à l'AD comme celles de « préconstruit » et de « prédiscours » (Paveau 2006), ainsi que sur des catégories plus strictement linguistiques comme celle de défigement. L'interdiscours permet aussi de repenser au sujet, non en tant que source énonciative, mais comme acteur situé qui retravaille constamment son positionnement en relation aux différentes réalisations discursives.
- 9 En conclusion, ce manuel, riche en exemples tirés de tracts politiques et syndicaux, des discours d'organisations internationales, etc., l'est aussi dans la mesure où il restitue, au-delà des exemples, la richesse d'une approche méthodologique réellement discursive qui peut également s'appliquer à d'autres genres de discours, compte tenu des normes et des conditions de production spécifiques de ces derniers.

BIBLIOGRAPHIE

Aboussier, Julien. 2012. « La dilution du discours antimondialisation dans le discours de presse », *Mots* 98, 121-135

Bourdieu, Pierre. 2001. *Langage et pouvoir symbolique* (Paris : Points)

Charaudeau, Patrick & Dominique Maingueneau (éds). 2002. *Dictionnaire d'analyse du discours* (Paris : Seuil)

Juhem, Philippe. 2001. « La légitimation de la cause humanitaire : un discours sans

Adversaires », *Mots* 65, 9-27

Krieg-Planque, Alice. 2003. *Purification ethnique. Une formule et son histoire* (Paris : Editions CNRS)

Krieg-Planque, Alice. 2010. « La formule “développement durable” : un opérateur de neutralisation de la conflictualité », *Langage & Société* 134, 5-29

Krieg-Planque, Alice. 2013. « Un discours sur prescription : les « argumentaires » des partis politiques comme éléments de cadrage de la parole », *Argumentation et Analyse du Discours* [En ligne :<http://aad.revues.org/1438>]

Mangueneau, Dominique. 1996. *Les termes clés de l'analyse du discours* (Paris : Seuil)

Oger, Claire & Caroline Ollivier-Yaniv. 2003. « Conjuguer analyse du discours institutionnel et sociologie compréhensive ; vers une anthropologie du discours institutionnel », *Mots* 71, 125-145

Paveau, Marie-Anne. 2006. *Les prédiscours. Sens, mémoire, cognition* (Paris : Presses de la Sorbonne nouvelle)

AUTEURS

RACHELE RAUS

Université de Turin